

DCM_2025_02_18

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 26 AVRIL 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY,
M. Paul-Roger GONTARD, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER,
Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL,
Mme Isabelle LABROT, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY,
Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX,
Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE,
Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON, M. Cyril BEYNET,
Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE,
M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, M. Thierry VALLEJOS,
Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT,
M. Arnaud RENOUEAU, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC,
Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Fabrice TOCABENS par Mme Martine CLAVEL
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
M. Julien DE BENITO par Mme Anne-Catherine LEPAGE
M. Kader BELHADJ par Mme Catherine GAY
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Arnaud PETITBOULANGER par M. Joël PEYRE
M. Bernard HOKMAYAN par M. David FOURNIER
Mme Laurence ABEL RODET par Mme Françoise LICHIERE
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Thierry VALLEJOS
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
M. Jean-Pierre CERVANTES par M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2025

18

AVIGNON - TERRE DE CULTURE 2025 : Attribution de subventions liées à l'Appel à Projets Terre de Culture 2025, aux associations culturelles conventionnées pour leur fonctionnement et aux projets spécifiques de certaines associations culturelles non conventionnées

Mme GAGNIARD

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Afin d'apporter un soutien aux associations culturelles et de les associer à la dynamique Terre de Culture 2025, il vous est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles dans différents dispositifs :

1) Pour les associations culturelles non conventionnées

Par délibération en date du 23 mars 2013, le Conseil Municipal a décidé de lancer des Appels à Projets (AAP) culturels et artistiques afin de permettre aux associations non conventionnées d'être soutenues par la ville dans leurs projets de créations et de diffusion culturelle quel que soit le domaine d'intervention et l'esthétique et de favoriser l'innovation. Ce dispositif permet chaque année de soutenir entre 60 et 80 projets. Le montant maximum alloué dans ce cadre s'élève à 7 000 € par association.

Pour l'année 2025, dans le cadre de la dynamique Terre de Culture 2025, le calendrier de l'Appel à Projets Culture a été modifié par la délibération n°31 du Conseil municipal du 24 février 2024 afin de pouvoir coordonner les propositions artistiques et les intégrer dans la programmation Terre de Culture et de fixer un critère fil rouge et des critères incitatifs. Après l'examen de l'ensemble des dossiers en commission ad-hoc, certains dossiers avaient été mis en attente, afin d'obtenir des précisions sur les projets, au regard des objectifs culturels de la majorité municipale et de l'ensemble des critères incitatifs définis dans la délibération citée ci-dessus ;

10 candidatures ont été réexaminées :

- 4 dossiers spectacle vivant retenus,
- 3 dossiers spectacle vivant non-retenus
- 1 dossier arts visuels et écriture non-retenu
- 2 dossiers retirés (1 en spectacle vivant et 1 en arts visuels et écriture)

Par ailleurs, 2 candidatures tardives ont été examinées, mais non-retenues.

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :

Montant total : 11 500 €

Il vous est proposé d'accepter le versement de ces subventions pour lesquelles vous trouverez en annexe le tableau et les montants proposés dans le cadre des Appels à Projets Culturels TERRE DE CULTURE 2025.

2) Pour les associations culturelles conventionnées

2.1 Solde des subventions de fonctionnement

Afin de réaffirmer son engagement auprès des acteurs culturels œuvrant sur son territoire, la Ville d'Avignon a conclu des conventions d'objectifs culturels prévues en général pour une période de 3 ans.

En parallèle de ces conventions d'objectifs, la Ville signe des conventions financières qui les complètent et précisent chaque année le montant alloué, respectant la règle de l'annualité budgétaire et permettant de dimensionner le montant des subventions en fonction des actions réalisées chaque année.

Des acomptes ont été votés lors du Conseil Municipal du 21 décembre 2024 en faveur des associations conventionnées.

Compte tenu des actions réalisées en 2024 et des projets programmés en 2025, il vous est proposé, pour cette année, de consentir au versement du solde des subventions de fonctionnement pour un total de 1 978 828 €.

2.2 Subventions exceptionnelles au titre de Terre de Culture 2025

Par ailleurs, pour associer pleinement les acteurs culturels avignonnais à la dynamique Terre de Culture 2025 et afin de les rendre complices de la programmation, une commission ad hoc Culture a examiné les projets spécifiques proposés par les associations culturelles conventionnées au titre de cette année exceptionnelle.

Montant total : 52 956 €.

Le tableau en annexe rappelle :

- le montant total des subventions de fonctionnement par association
- le montant de l'acompte et du solde
- le montant des subventions exceptionnelles pour les associations concernées

Pour les associations culturelles conventionnées, il vous est proposé d'approuver la convention financière cadre en pièce jointe qui sera adaptée à chaque association au titre de l'année 2025.

À noter que l'article 1.bis sera ajouté uniquement pour les associations qui ont fait part d'une proposition de projet spécifique dans le cadre de Terre de Culture 2025, comme fixé dans le tableau en annexe.

Vu le **code général des collectivités territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le Décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu la délibération cadre fixant les objectifs de la politique culturelle de la Ville d'Avignon en date du 23 mars 2016,
Vu la délibération instituant un dispositif d'Appels à Projets pour l'attribution des subventions aux associations culturelles non conventionnées en date du 27 décembre 2019,
Vu la délibération du 24 avril 2021 fixant les objectifs du programme Terre de Culture 2025, plan pluriannuel d'actions culturelles en cours de déploiement (2021-2025),
Vu la délibération du 24 février 2024 définissant le principe, la procédure et les règles de la nouvelle formule d'Appel à Projet Culture ainsi que l'attribution des subventions afférentes dans le cadre du programme Terre de Culture 2025.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** l'attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à Projets Terre de Culture pour un montant total de 11 500 € aux associations non conventionnées tel que précisé dans le tableau en annexe
- **APPROUVE** la convention financière cadre pour l'année 2025 en annexe de la présente délibération, à intervenir avec les associations culturelles conventionnées figurant dans le tableau également présenté en annexe
- **ACCORDE** les subventions aux associations culturelles conventionnées pour les montants fixés dans le tableau en annexe pour un montant total de 2 031 784 €
- **IMPUTE** la dépense de 11 500 € relative à l'attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à Projets Terre de Culture et la dépense de 2 031 784 € relative aux subventions des acteurs culturels conventionnés (solde et projets Terre de Culture) au chapitre 65 du budget principal de la Ville
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l' élu(e) délégué(e) à signer les conventions et toutes pièces à intervenir

AR préfecture :

Date de télétransmission : 30-04-2025

Date de réception en préfecture :

ADOpte

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGALT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Bernard AUTHEMAN, M. Michel BISSIERE ne prennent pas part au vote.

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Lilou QUENNESSON

PARVENU A LA PREFECTURE LE 30/04/2025

ACTE PUBLIE LE 30/04/2025